d'expériences dont jouissent ceux des membres d'une société aisée qui en ont les moyens matériels. À l'instar des autres Canadiens, les personnes handicapées ont besoin d'un niveau de vie décent afin de jouir d'une qualité de vie acceptable.

Les personnes handicapées ont douleureusement conscience de ces réalités et ont régulièrement choisi de parler des facteurs économiques dans leurs interventions devant notre Comité. Les faits confirment amplement la validité de leurs préoccupations. Statistique Canada indique que, en 1985, près d'un quart des hommes handicapés (dont un tiers de ceux incapables de travailler) et plus de la moitié des femmes (dont plus de 60 p. 100 de celles ne pouvant occuper un emploi) possédaient un revenu annuel inférieur à 5 000 \$. Les chiffres officiels de chômage restent beaucoup plus élevés chez eux que chez les autres groupes et l'on estime les taux de chômage et de sous-emploi réels, c'est-à-dire reflétant le nombre plus important de personnes handicapées qui ont renoncé à chercher un emploi ou qui restent piégées dans des emplois mal rémunérés, aux alentours de 80 p. 100. Ces chiffres montrent clairement que l'intégration économique des handicapés reste encore à faire au Canada.

Plus généralement, le thème de l'intégration peut servir à nous rappeler quelques principes importants. La catégorie «personnes handicapées» est finalement une classification arbitraire et son existence peut nous conduire à ignorer une vérité universelle : le fait que nous jouissons chacun de capacités différentes tout en étant tous égaux de par notre qualité fondamentale d'être humain. Le thème de l'intégration nous rappelle, ainsi que l'a exprimé l'un de nos témoins, que le problème n'est pas celui d'une dichotomie entre «eux» et «nous», mais qu'il s'agit plutôt de reconnaître notre condition humaine commune, sous forme de pratiques reflétant l'existence d'une collectivité dont tous les membres sont des citoyens égaux en droits. Cette conception a été exprimée de manière convaincante par l'un de nos témoins, M<sup>me</sup> Marcia Rioux de l'Institut G. Allan Roeher, qui nous a déclaré :

Il ne faudrait toutefois pas considérer les besoins des handicapés comme des besoins spéciaux car ils ne sont pas plus spéciaux que seraient les besoins des valides, si l'invalidité était la norme. Si l'on considère qu'un groupe a des besoins spéciaux, ces besoins se heurtent aux besoins et aux droits du reste de la collectivité ... mais si l'on partait au contraire du principe selon lequel ces droits et ces besoins ne sont pas spéciaux, on discuterait alors de la façon la meilleure et la plus rapide de changer le système pour intégrer l'invalidité, qui est un phénomène fort courant dans l'espèce humaine.(Fascicule 24, p. 23)

En sus de répondre aux préoccupations prioritaires des personnes handicapées, et de nous rappeler quelques vérités fondamentales concernant l'invalidité, le thème de l'intégration économique nous aide à appréhender la situation globalement. Dans le courant de nos audiences et autres activités des derniers mois, nous avons été frappés sans cesse par l'interdépendance des problèmes de l'invalidité. Par exemple, le taux d'emploi est